

Martine VIART
Commissaire enquêteur
13b rue de la Ville Offier
22190 PLERIN

Plérin le 24 novembre 2020

Monsieur le Préfet
Préfecture des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
BP 2370
22023 Saint Brieuc Cedex

Objet : Enquête publique unique relative au renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Saint Cast le Guildo (Le Sémaphore) et à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

- Date d'envoi du procès-verbal des observations du public.
- Date de réception du mémoire en réponse de Dinan Agglomération.
- Proposition de date de remise des rapports par la commissaire enquêteur.

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique unique relative au renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Saint Cast le Guildo (Le Sémaphore) et à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports s'est déroulée du 15 septembre au 15 octobre 2020.

Selon l'Article R.123-18, « *après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui restitue l'ensemble des observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse* ».

J'ai remis le procès-verbal de synthèse à Dinan Agglomération le **vendredi 23 octobre** 2020.

Toujours selon cet article, « *le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations* ». La date prévue était donc le vendredi 6 novembre 2020, or je n'ai reçu le mémoire en réponse de Dinan Agglomération que le **lundi 23 novembre** 2020, c'est-à-dire 31 jours après la remise du procès-verbal.

En conséquence, je me vois dans l'obligation de solliciter de votre part un délai supplémentaire pour vous remettre les rapports et vous propose la date de **lundi 30 novembre** 2020 pour vous les déposer.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'assurance de ma considération distinguée.

Martine VIART



Commissaire enquêteur

PS : Copie au tribunal administratif de Rennes